

« L'âge légal à 64 ans, c'est le paramètre le plus injuste »

Entretien

Ce jeudi, la deuxième réunion de négociation porte sur l'âge légal. Que demandez-vous ?

L'âge légal à 64 ans est le paramètre le plus injuste. Le remettre en cause est l'une de nos priorités. Car augmenter l'âge légal consiste à ne faire payer la facture qu'à ceux qui ont commencé à travailler tôt. Autrement dit, une personne qui a un bac + 4 ira de toute façon au-delà de 64 ans, compte-tenu des quarante-trois années de cotisation. Et une personne qui commence plus tôt, avec le bac ou moins, n'aura pas forcément besoin d'aller à 64 ans. Pourtant, elle y sera forcée. Bref, la réforme ne modifie la situation que de ceux qui n'ont pas fait d'études et qui n'ont pas les meilleures carrières.

Quelles sont vos revendications en matière de pénibilité ?

Il faut réintroduire les critères écartés en 2017, notamment le port de charges lourdes, les

postures pénibles et les vibrations mécaniques, qui expliquent 90 % des troubles musculo-squelettiques. C'est un enjeu de santé et de justice face à l'usure professionnelle.

Faut-il augmenter les cotisations, comme le suggèrent d'autres syndicats ?

Il y a d'autres solutions pour accroître le volume de cotisations. Par exemple, faire en sorte que des demandeurs d'emploi seniors retrouvent du travail et donc cotisent. Augmenter le taux ne peut être qu'un correctif.

Le patronat ne veut pas remettre en cause l'âge légal ni réintroduire les critères de pénibilité. Va-t-on vers un échec ?

Ceux qui jouent la stratégie de l'échec prendraient un gros risque au vu du ressenti social. En 2023, la réforme a été historiquement contestée dans la rue. Il est inimaginable qu'elle soit confirmée en l'état.

Cela ne ressemblerait pas un peu à la méthode Coué, vu qu'il n'y a aucun terrain d'entente ?

Ce n'est pas la méthode Coué, c'est du réalisme. Il y a deux éléments sur lesquels on peut s'entendre. D'abord, on a, collectivement, davantage intérêt à aboutir qu'à échouer. Ensuite, le Medef a dit qu'il était preneur d'une discussion large sur la protection sociale, actuellement très fragilisée. Cela peut être un objectif partagé par la CFDT. Mais pour y parvenir, il faut d'abord cocher la case retraites. ■



Le lancement, le 17 janvier, de la concertation sur les retraites avec les partenaires sociaux, au ministère du Travail à Paris. Photo : Abdullah Firas, Abacapress.com

Recueilli par J. S.

